COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 21.02.2021

02/2021

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du rapport relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux

Présidente :	Laurence Sierro (PLR)
Membres :	Eric Blazquez (UDC)
	Christian Burki (SOC)
	Susanne Cornaz (PLR)
	Mathias Ekah (SOC)
	Carola Fastiggi (ML)
	François Grand (PLR)
	Florian Manzini (Les Verts)
	Pascal Rossier (PLR)
	Michael Samuelian (SOC)

Représentation municipale

M. Caleb Walther (Conseiller Municipal, Directeur domaines et bâtiments, sport et représentant municipal au conseil d'administration des VMCV)

Préambule

La présidente salue Monsieur le Municipal Caleb Walther et les membres de la commission. Mme Laurence Sierro est confirmée dans sa fonction de présidente-rapporteuse.

Proposition est faite de donner la parole à Monsieur le Municipal, de faire une discussion générale puis de passer le préavis point par point. La commission approuve cette façon de procéder.

Propos de la Municipalité

Ce rapport est déposé pour faire suite au préavis No 08/2016 relatif à l'amélioration de la desserte en transports publics desservant Chailly. Dans ce cadre, la Municipalité avait proposé d'établir un bilan après trois ans.

Ce rapport ne contient toutefois pas de préavis avec des propositions concrètes de changements à court terme en raison des incertitudes sur le futur des lignes intercommunales VMCV 207 et 208 (liaison entre Blonay, Chailly et La Tour-de-Peilz). La convention intercommunale relative à ces lignes arrive à échéance en 2022 et la commune de Blonay ne souhaite pas maintenir les prestations en l'état. La Municipalité reviendra avec un rapport-préavis dès qu'une solution aura été trouvée pour ces prestations.

M. Walther souhaite profiter de la séance de commission pour discuter de l'état actuel de l'offre et des améliorations possibles. Il profitera de présenter des propositions chiffrées des VMCV pour l'amélioration de l'offre des lignes 204, 205 et 206.

Discussion générale

Suppression de la ligne passant par l'avenue Belmont

Plusieurs commissaires s'interrogent sur la suppression, suite à l'adoption du préavis 08/2016, de la ligne qui passait par l'avenue Belmont, avec un arrêt au cimetière de Clarens. La suppression de cet arrêt pose problème pour les personnes âgées souhaitant se rendre au cimetière.

M. Walther explique que, lors du dépôt dudit préavis, il y a eu une réflexion pour améliorer la desserte de la ligne 204, afin de passer par les gares de Clarens et Montreux ainsi que par des zones à forte densité de population. D'autre part, une étude avait démontré que l'arrêt du cimetière et Belmont étaient peu utilisés, avec, en moyenne journalière, 11 montées dans le bus et 13 descentes du bus à l'arrêt du cimetière.

Un commissaire s'interroge sur la possibilité d'avoir un itinéraire qui passerait par l'avenue Belmont une fois par jour dans l'après-midi.

M. le Municipal explique qu'une telle solution n'est pas envisageable. Ceci poserait un problème de compréhension des horaires. Il faudrait à nouveau créer une ligne spécifique.

Un commissaire demande s'il est possible d'utiliser l'ascenseur de l'EMS Coteau-Muraz, pratique pour relier l'arrêt de bus de la gare de Clarens à l'avenue Belmont.

M. Walther répond que l'ascenseur est ouvert au public, mais qu'il n'est actuellement pas accessible à cause des restrictions sanitaires.

Un commissaire suggère de communiquer plus largement et en particulier auprès des personnes âgées sur le service du taxibus.

M. Walther précise que le service de taxibus est plutôt une offre de services en soirée. Elle est encore peu utilisée, probablement parce qu'il faut commander la prestation une demi-heure à l'avance. Toutefois, les VMCV devront étudier la possibilité d'élargir l'offre de prestations à la demande, pour certaines poches de la population. Avec l'évolution des pratiques, ce type de prestations va probablement se développer à l'avenir. Elle pourrait aussi être envisagée pour la desserte du cimetière.

Desserte actuelle

Les commissaires s'accordent à dire que la desserte du réseau est globalement bonne.

Un commissaire dit qu'il comprend la volonté de la Municipalité de vouloir desservir les zones à forte densité de population, mais demande si cette stratégie va évoluer dans le futur.

M. Walther explique que la configuration du territoire communal montreusien est compliquée avec deux centres urbains (Montreux et Clarens), Territet, les villages et le gymnase de Burier. Il faut identifier et desservir les zones à forte densité de population. Ceci

est difficile à Montreux, car les villages ont moins d'habitants et la desserte avec des lignes de bus pose un problème de rentabilité, autant financière que du point de vue du nombre de personnes touchées. Par exemple, les villages de Chernex et Glion sont desservis par le train. La route entre la Vieille Ville de Montreux et Glion est bordée d'habitations. Toutefois, le nombre d'habitants ne justifie pas la mise en place d'une ligne de bus sur ce tracé.

Un commissaire demande si la ligne 205 pourrait être prolongée de Pallens à Chernex, ceci permettrait de desservir certaines zones sur cette ligne. M. le Municipal explique que les Taux sont un cul-de-sac, qu'il y a déjà la gare à Chernex et que peu de personnes sont concernées.

La taille des bus est aussi évoquée, certains commissaires s'étonnent de l'utilisation de grands bus (2.5 m de largeur) sur des routes où les croisements sont difficiles, comme sur la route conduisant aux Taux. D'autre part, ces bus sont assez souvent peu remplis.

M. Walther explique que la taille des bus est dictée par l'offre, ils sont construits comme ça. De plus, ces grands bus sont pleins aux heures de pointe et on ne peut pas adapter la taille des bus à la fréquentation. Cela aurait pour conséquence de devoir augmenter le parc de petits bus.

Planification à moyen terme et évolutions technologiques

Certains commissaires souhaiteraient que la Municipalité réfléchisse à une planification à plus long terme, en intégrant le développement des nouvelles technologies dans les infrastructures.

M. Walther répond que les VMCV suivent ces évolutions et les proposera en temps voulu.

Démarche participative

Un commissaire propose que la nouvelle Municipalité mette en place une démarche participative pour réfléchir sur « le transport de demain », afin d'avoir une vision globale des attentes de la population et des évolutions futures dans ce domaine.

Passage du préavis point par point

3.1.1 Bord du lac

Le rapport indique qu'une réflexion est en cours concernant le déplacement de la ligne 201 de la Grand'Rue à l'avenue des Alpes. Un commissaire demande si cette modification s'inscrit dans l'idée de desservir plus directement la gare par la ligne 201 et aussi dans le cadre d'une réflexion globale sur la circulation à Montreux. Il aimerait aussi connaître qui est compétent pour décider d'un tel déplacement.

Concernant le premier point, M. Walther explique que des réflexions sont en cours sur la circulation à la Grand'Rue et l'avenue des Alpes, il donne les pistes envisagées :

- Place de la Gare : fermeture de la place avec 2 demis giratoires, seuls les bus pourraient circuler devant la gare.
- Mise en place d'un sens unique Vevey-Villeneuve sur la Grand'Rue et sens unique Villeneuve-Vevey sur l'avenue des Alpes, ce qui laisse plus de place pour les espaces de

circulation. Avec toutefois un double sens possible pour les bus.

Il précise qu'à ce jour, il n'y a pas d'agenda pour le déploiement de telles mesures.

Concernant la question de la compétence, l'état doit donner son accord pour toute modification ou nouvelle ligne.

Pour le trafic régional, qui est financé par la Confédération et le Canton, il y a peu de marge de décision pour les Communes, mais aussi un faible coût.

Pour le trafic urbain, financé en grande partie par les Communes, les décisions sont du ressort de la Commune, mais doivent tout de même être validées par le Canton.

Dans le cas des lignes intercommunales, la Commune pourrait décider de modifier une ligne, sans demander l'accord des autres Communes, à condition que le temps de parcours ne soit pas rallongé. Une modification des arrêts ou des cadences devrait être approuvée par toutes les Communes concernées.

3.1.2 Centre urbanisé de Montreux (lignes 205 et 206), 3.1.3 Lignes qui desservent Chailly (204)

M. Walther communique à la commission des informations reçues des VMCV récemment sur l'amélioration de l'offre des lignes 204, 205 et 206. Ces propositions d'améliorations découlent soit d'une évolution de la fréquentation, de demandes de la population ou de considérations politiques en fonction du développement attendu de certains quartiers (p.ex. nouvelles poches de population au quartier des Grands Prés).

Une demande émane des habitants des hauts de Montreux pour une desserte prolongée le soir. Les lignes 205 et 206 fonctionnent actuellement jusqu'à 20 heures.

- Prolongation de l'offre jusqu'à 22 heures – du lundi au samedi :

  Coût annuel supplémentaire de kCHF 69

- Prolongation de l'offre jusqu'à 22 heures – vendredi et samedi :

  Coût annuel supplémentaire de kCHF 29

Concernant la ligne 204, les propositions suivantes ont été faites :

- Pour une meilleure réponse aux besoins des habitants et des collèges de l'EPS Montreux-Ouest – Introduction d'une heure de pointe de 12h00 à 14h00 avec cadence de 10 minutes :

  Coût annuel supplémentaire de kCHF 223

- Introduction d'une cadence de 20 minutes le dimanche entre 10h00 et 19h00, pour une meilleure attractivité et lisibilité de l'offre :

  Coût annuel supplémentaire de kCHF 93

- Prolongation de l'offre le dimanche soir, amélioration de la constance de l'offre et nouvelles correspondances CFF possibles :

Coût annuel supplémentaire de kCHF 19

Un commissaire demande à quoi sont liés les coûts supplémentaires.

M. Walther répond qu'il s'agit ici d'augmentation des cadences qui ne requièrent pas l'achat de bus supplémentaires. Les coûts additionnels sont liés aux coûts d'exploitation.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote, le rapport est accepté à l'unanimité par la commission.

La séance est levée à 20 heures.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le rapport No 02/2021 de la Municipalité du 22 janvier 2021 au Conseil communal relatif à l'évaluation du réseau des lignes VMCV desservant la Commune de Montreux

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du présent rapport.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

La présidente-rapporteuse
Laurence Sierro (PLR)